

CONVENTION

Bienvenue à Arts KDanse, l'association des arts et de la danse.

STATUTS

Les statuts ont été déposés en Sous-Préfecture d'Aix-en-Provence le 17 juin 2003. Arts KDanse est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901.

Le règlement intérieur et les statuts sont à votre disposition au Bureau et auprès de la Directrice artistique.

COURS DE DANSE

Arts KDanse propose différents cours de danse assurés par des professeurs diplômés d'Etat, encadrés par la Directrice artistique Céline PERROT.

Ces cours sont dispensés du mois de septembre au mois de juin. Pendant les vacances scolaires et les jours fériés, les cours n'ont pas lieu, mais des stages peuvent être organisés.

RESPONSABILITE

La responsabilité de l'association ne pourra être engagée en dehors des horaires des cours. Pour les élèves mineurs, nous demandons aux parents de respecter rigoureusement les horaires.

DROIT D'IMAGE

Les membres de l'association s'engagent à abandonner tout droit d'image au profit d'Arts KDanse. Cependant, vous ne devez pas utiliser à des fins personnelles et sans autorisation des personnes concernées, des photos ou des vidéos faisant apparaître des membres d'AKD.

CHOREGRAPHIES

Toutes chorégraphies (de cours ou de concours) créées, travaillées et présentées sont l'exclusivité d'Arts KDanse. Elles ne peuvent être présentées hors Arts KDanse sans l'autorisation du professeur et de la Direction.

NIVEAU DE L'ELEVE

Le professeur est seul juge du niveau de l'élève et du choix du cours en fonction de l'âge. C'est lui qui décide de sa participation aux manifestations et concours organisés en dehors du Gala de fin d'année. Dans la mesure du possible, l'association participera aux manifestations municipales.

A partir de : Hip Hop 7 ans - Break dance 8 ans - Raggae 13/14 ans - Pointes 11 ans

CONCOURS

Début octobre, une audition, jugée par plusieurs professeurs extérieurs, sera organisée afin de déterminer quels seront les élèves qui participeront aux concours régionaux et nationaux.

La participation à ces concours requiert un bon niveau.

Afin de préparer ces concours, à partir d'octobre, il sera créé des cours « classes concours », auxquels les participants devront assister obligatoirement en sus des cours normaux. Le coût de ces cours viendra s'ajouter suivant le tarif en vigueur.

Toute participation à un concours entraîne pour les familles des frais que l'association ne peut assumer.

TENUE DE DANSE

L'élève devra se procurer une tenue obligatoire en fonction de la discipline choisie (détail en annexe)

L'élève n'ayant pas sa tenue ou/et non coiffé ne sera pas admis au cours.

COMPORTEMENT

La ponctualité et la politesse seront de rigueur au sein de l'association, ni portable, ni chewing-gum et ni bijoux encombrant ne seront autorisés pendant les cours.

Un élève perturbateur pourra être exclu à titre définitif de l'association sans remboursement de sa cotisation.

COTISATION

La cotisation annuelle est exigible dès l'inscription quelque soit le mode de paiement choisi. Seules les absences dûment justifiées par un certificat médical d'une durée minimale d'un mois pourront faire l'objet d'un dédommagement.

GALA

Afin de mettre en valeur la qualité artistique des danseurs et pour des raisons techniques et de sécurité le Gala aura lieu le Dimanche 17 juin 2012 en après midi, au Palais des Congrès à Marseille. Si vous acceptez d'y participer, il vous sera demandé une contribution pour la location des costumes et un droit d'entrée. Vous en serez avisé fin janvier. Les professeurs vous offriront gracieusement plusieurs répétitions générales les week-ends des mois de mai - juin et la veille du gala. Durant ces répétitions tous les cours sont assurés.

Nous sommes très heureux de votre venue parmi nous.

Le Bureau.

TENUES OBLIGATOIRES

Cours de danse « CLASSIQUE »

- Les tenus seront achetées auprès de notre fournisseur « Danse Boutic Avenue » « SWAN »
- Attention : il a été choisi des couleurs par niveau
- Demi-pointes saumon (pas de marque Decathlon ou Go Sport)

COIFFURE : Chignon classique

Cours de danse « JAZZ »

- Pantalon ou short noir de Jazz
- Justaucorps, brassière ou tee-shirt
- Bottines noires à lacets (cuir ou toile)

COIFFURE : cheveux attachés

Cours de danse « HIP HOP »

- Jogging **attention** pas de jeans moulants aussi bien pour les filles que pour les garçons
- Basket réservé exclusivement au cours

L'association est pourvue de salles équipées d'un parquet « spécial danse ». C'est pourquoi, nous sommes dans l'obligation de vous demander de réserver ces tenues, exclusivement pour les cours.

Les représentants de Danse Boutic Avenue seront présents à la salle aux jours d'inscription afin de vous proposer des articles à prix négociés pour les membres de l'association.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension.